

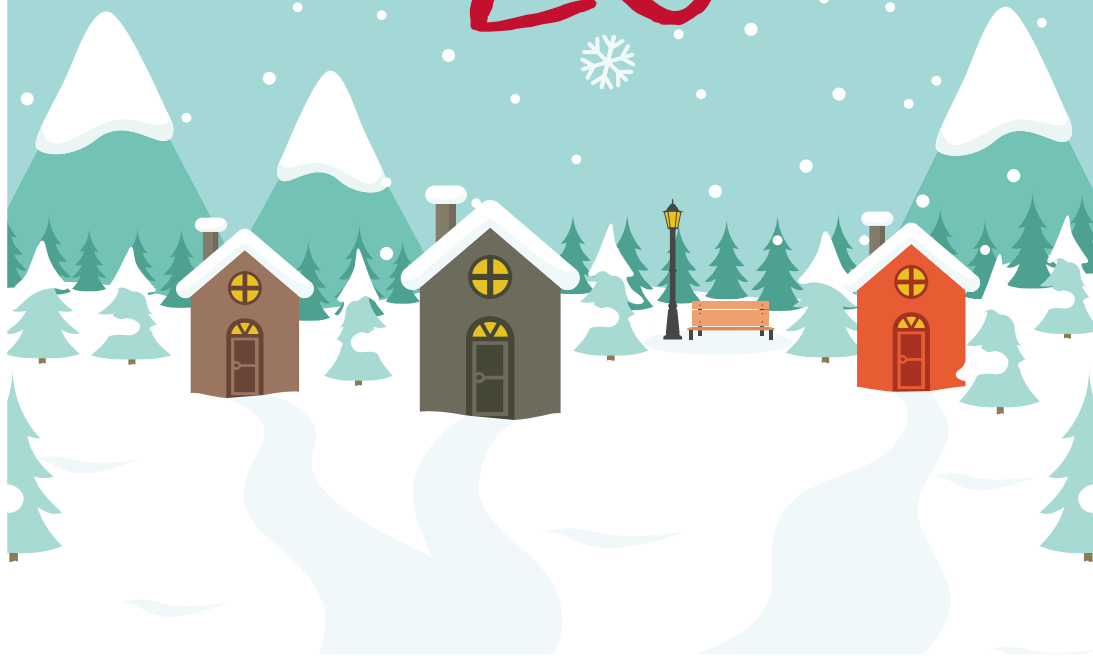
Le Bagotier

Décembre 2015

Journal Sainte-Hélène-de-Bagot



Bonne
Année
2016!



Taux de taxation
et budget

p. 7-8

Calendrier 2016 des
séances du conseil

p. 8

Avis public

p. 9, 10, 13

Mot de la présidente
des élections

p. 11

Nouvel officier en
bâtiment - nouvel
horaire

p. 11-12

Avis public -
visite des propriétés

p. 13

Réseau Internet
Maskoutain

p. 15

Bureau municipal
FERMÉ

du 21 décembre
au 3 janvier 2016
inclusivement pour
les vacances de Noël

Faire parvenir vos documents à publier
en format Word AVANT le 10 de chaque
mois pour la parution du mois suivant

379, 7^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

www.sainte-helenedebagot.com

Un brin d'histoire

LA MESSE DE MINUIT

Voilà un événement très attendu par toute la communauté Hélénoise. La messe de minuit, ça se prépare, ça se vit et ça laisse de précieux souvenirs.

Musique et chants ont toujours occupé une place importante à Sainte-Hélène-de-Bagot grâce à Paul Dufault, ténor hélénois de réputation internationale qui à chaque automne se faisait un devoir de revenir au pays. Il limitait ses engagements comme chanteur pour former une chorale mixte à quatre voix : ténor, basse, soprano, alto et ce, avec les meilleurs voix de la paroisse. Il préparait le programme musical de la messe de minuit. Il dirigeait les répétitions et l'exécution finale accompagnée à l'orgue par Mlle Maria Lincourt.

Il faut savoir que le 24 décembre la séance de confession prenait place de 7h00 à minuit. Monsieur le curé faisait appel à un collègue pour répondre à la demande.

La cérémonie comptait trois messes : la messe de minuit, la messe de l'aurore et la messe du jour. Le tout durait deux heures.

Écoutons Lucien Brochu, un jeune hélénois de passage de 1926 à 1932, qui nous raconte son émerveillement d'enfant lors de cette célébration au cœur de la nuit: « Au programme une messe de Lambillotte, les Noël traditionnels et bien sûr le Minuit Chrétien que Paul Dufault réservait à Paul Lussier grand talent hélénois. L'événement était connu à la ronde et attirait chaque année des auditeurs étrangers même de St-Hyacinthe. A l'offertoire, Paul Dufault entonnait l'Adeste Fideles, cette fois en duo avec son frère Wilfrid dont la chaude voix de baryton se mariait admirablement avec celle du ténor lyrique que possédait Paul. Ah les messes de minuit de Sainte-Hélène-de-Bagot! L'église illuminait de tous ses éclairages à l'huile et à la chandelle, bondée de fidèles entassés dans les bancs, cordés debout à l'arrière, la sacristie remplie à craquer, les chaises installées dans la grande allée toutes occupées, les escaliers menant au jubé et le jubé accueillait le trop plein. Parfois, même le portique était lui aussi occupé! Près de l'orgue, les choristes, dont maman, chantaient à pleine voix. Sans doute le spectaculaire se disputait-

il au religieux, qu'importe! De son poste privilégié d'observation, l'enfant de chœur que j'étais en garde encore une souvenance d'émerveillement. » (Écrit en 2004)

Maintenant bien installé, on est en mesure d'apprécier les détails : la magnifique crèche qui trône fièrement à l'avant derrière la balustrade, les enfants de chœurs portant la soutane rouge des grands jours et les surplis blanc immaculés, empesés, minutieusement par les religieuses. Et que dire de la foule endimanchée et heureuse de célébrer la naissance de Jésus. Ce n'est pas tout! Des couples d'amoureux faisant des projets d'avenir ne pouvaient plus garder leur secret puisqu'ils se présentaient officiellement à la messe de minuit. Certains d'entre eux en profitaient pour se fiancer discrètement, soit en échangeant des promesses ou encore, en glissant une bague au doigt de la promise.

La cérémonie terminée, c'est la frénésie dans l'église: les poignées de mains chaleureuses, les échanges de vœux, quelques retrouvailles d'anciens Hélénois en visite. Puis, chaque famille reprend son moyen de transport, quelques-uns en auto, les autres montent dans les voitures à cheval dont les attelages portent des grelots qui tintent dans le silence de la nuit.

Nuit de paix, de joie et d'amour, c'est le retour à la maison bien emmitoufflés sous les robes de carrioles, fatigués mais heureux!

Joyeux Noël!

Recherche: Mme Jeannine Gosselin

Collaboration de M. Réal Godin

Photo: gracieuseté de Mme Huguette Barré



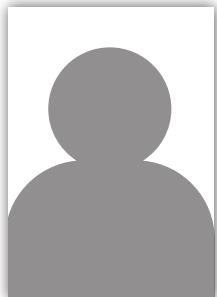
ADMINISTRATION MUNICIPALE



M. Yves Petit
450 791-2508 Cell. 450 779-1872
Maire
Siège d'office sur tous les comités



M. Michel Brouillard
450 791-2694
Conseiller
Loisirs • Service incendie, schéma de risque • Voirie, environnement et cours d'eau



Poste en élection



Mme Hélène Dufault
450 791-2124
Conseillère
Finances, personnel et développement économique
• Bibliothèque et culture
• Patrimoine • Office municipal
• Régie des déchets
• Maire suppléant



M. Stéphan Hébert
450 791-2842
Conseiller
Sécurité civile • Régie des déchets
• Aqueduc et épuration des eaux
• Voirie, environnement et cours d'eau



M. Réjean Rajotte
450 791-2297
Conseiller
Loisirs • Sécurité civile



M. André Lévesque
450 791-2690
Conseiller
Finances, personnel et développement économique
• Service incendie, schéma de risque
• Aqueduc et épuration des eaux

PERSONNEL MUNICIPAL

Véronique Piché
Directrice générale (*Lundi au jeudi*)
dg.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

Sylvie Vanasse
Directrice générale adjointe (*Mardi au vendredi*)
adj.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

Martine Lupien
Secrétaire-réceptionniste (*Lundi, mardi, jeudi et vendredi*)
mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

Bertrand Lapierre
Directeur des travaux publics
travauxpublics.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

Céline Labrecque
Officier municipal en bâtiment
(*Mardi et vendredi : 10 h à 16 h 30*)
inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

David Lebel
Directeur service des incendies

Jézabelle Legendre
Technicienne en loisirs
450 791-2455 poste 231
loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

379, 7^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0 • Téléphone 450 791-2455
Télécopieur 450 791-2550 • Courriel mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca • www.sainte-helenedebagot.com



Mot du **MAIRE**

Remerciements

Le Conseil municipal désire remercier Louise Forest pour ses 7 années au poste de conseillère. Madame Forest a participé à la concrétisation de plusieurs beaux dossiers dont le plan définitif du centre communautaire, la construction de l'usine de l'eau potable, l'amélioration du parc, l'embellissement de la façade du presbytère et les Fleurons. Elle était également représentante de la municipalité au conseil d'administration de la Régie des déchets. De plus, elle occupait le poste de présidente au HLM. Les décisions prises par le conseil d'administration qu'elle présidait, pour le bien-être des usagers, étaient entre autres appréciées par les occupants du HLM. Au nom du conseil municipal, de ses collègues et des citoyens, nous la remercions pour tout le temps et les efforts investis pour le bien-être de la population.

Au revoir

Notre officier municipal en bâtiment, madame Céline Labrecque, nous quitte en décembre. Le conseil municipal désire la remercier pour ses 9 années de services au sein de la municipalité. Ses connaissances en urbanisme ont été précieuses dans les prises de décisions au niveau des plans architecturaux de certains bâtiments et résidences. Elle s'est impliquée au développement et à l'amélioration de

notre belle municipalité durant toutes ces années. La conservation du patrimoine était également chose importante à ses yeux. Au nom du conseil municipal, de ses collègues et des citoyens, nous la remercions et lui souhaitons bonne chance dans ses nouveaux défis.

Bienvenue

Le conseil municipal souhaite la bienvenue au nouvel officier municipal en bâtiment, monsieur Raymond Lessard, qui sera parmi nous dès le 6 janvier 2016. Monsieur Lessard sera le remplaçant de madame Labrecque. Il analysera les dossiers pour le conseil en matière d'aménagement du territoire, vous informera sur les règlements municipaux, émettra des permis, etc.

Guignolée

La Guignolée a eu lieu la fin de semaine passée. Ce beau geste de solidarité et d'entraide dans notre communauté m'a profondément touché. Je vous encourage tous à donner de votre temps tout au long de l'année et surtout en cette période des fêtes qui n'est pas toujours facile pour certains citoyens. Félicitations à tous les bénévoles. C'était beau à voir !

Périodes des Fêtes

Je vous souhaite un Joyeux Temps des Fêtes et un bon début d'année 2016. Santé, bonheur et prospérité. Prenez du bon temps en famille. Amusez-vous et profitez-en bien. Soyez prudents sur les routes et adaptez votre conduite aux conditions hivernales. Bonne Année 2016!

Yves Petit, maire

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 379, 7e avenue
Sainte-Hélène-de-Bagot
Québec J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Courriel: mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au vendredi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse: 421, 4e avenue
Téléphone: 450 791-2455

BIBLIOTHÈQUE

Adresse: 384, 6e avenue
Téléphone: 450 791-2455, poste 230

Mercredi 19 h à 21 h
Samedi 9 h 30 à 11 h 30

MAISON DES JEUNES

Adresse: 425, 6e avenue
Téléphone: 450 791-2455, poste 229

PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

Adresse: 650, rue Principale
Téléphone: 450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

Adresse: 401, 4e avenue
Téléphone: 450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

Téléphone: 450 793-4188

Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot

Adresse: 655, rue Principale
Téléphone: 450 791-2666

DÉPUTÉ PROVINCIAL : ANDRÉ LAMONTAGNE

Drummondville: 819 474-7770
Acton vale: 1-800-969-3793
Courriel: Andre.Lamontagne.JOHN@assnat.qc.ca

DÉPUTÉE FÉDÉRALE : BRIGITTE SANSOUCY

Saint-Hyacinthe: À venir
Courriel:

LIENS D'INTÉRÊT



Câblevision : 1-800-567-6353

Services : Télé, Internet
www.cablevision.qc.ca

Sogetel : 1-866-764-3835

Services : Télé, Internet, téléphonie, mobilité
www.sogetel.com

Télébec : 1-888-835-3232

Services : Télé, Internet, téléphonie, mobilité
www.telebec.com

Xittel : 1-866-853-3232

Services : Télé, Internet, téléphonie
www.xittel.net

**Société Protectrice des Animaux de
Drummond (S.P.A.D.)**

1-855-472-5700
www.spadrummond.com

CLD Les Maskoutains

450 773-4232
www.cld-lesmaskoutains.qc.ca

**Régie Intermunicipale d'Acton
et des Maskoutains**

450 774-2350
www.regiedesdechets.qc.ca

Écocentres

450 774-2350
www.regiedesdechets.qc.ca/
ecocentres_intro.html

**Commission Scolaire
de St-Hyacinthe**

450 773-8401
www.cssh.qc.ca

MRC Maskoutains

450 774-3141
www.mrcmaskoutains.qc.ca

Transport adapté

450 774-8810
mmartel@mrcmaskoutains.qc.ca

Transport collectif

450 774-3173
tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca

JANVIER

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

D	L	M	M	J	V	S
					Bonne Année  1	Bibliothèque fermée 2
3	Bureau municipal ouvert	 4	Séance du conseil 19h30  5		8	Bibliothèque 9h30 à 11h30 9
10			 12	Bibliothèque 19h à 21h  13	15	Bibliothèque 9h30 à 11h30 16
17			 19	Cuisines collectives 9h Bibliothèque 19h à 21h 20	22	Bibliothèque 9h30 à 11h30 23
24/31			 26	Bibliothèque 19h à 21h 27	29	Bibliothèque 9h30 à 11h30 30



La municipalité vous informe...



TAXATION 2015

La municipalité a procédé à l'étude de son budget pour l'année financière 2016. Le budget a subi une augmentation. La taxe foncière augmentera de 0,0183 \$ du 100 \$ d'évaluation. Afin de maintenir un taux de taxation acceptable, la municipalité a affecté un montant provenant de son surplus accumulé. Pour une propriété d'une valeur de 200 000 \$, cela voudrait dire une augmentation de 36,60 \$ sur la taxe foncière.

Les taxes de services pour le secteur village ont augmenté de 31,39 \$ par usager et celles du secteur Paroisse ont augmenté de 39,75\$ par usager.

Pour le secteur Village, l'augmentation totale représente 67,99 \$ et pour le secteur Paroisse un montant de 76,35 \$.

Référez-vous au tableau plus bas pour mieux comprendre.

Yves Petit, maire

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT TAXATION 2016

	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u> nouveau rôle	<u>2015</u>	<u>2016</u>	augmentation (diminution)
Évaluation imposable	184,563,400	189,378,600	221,269,100	224,505,300	226,301,700	1,796,400
augmentation en %	3.49%	2.61%	16.84%	1.46%	0.80%	
Budget annuel	2,044,818	2,207,078	2,283,469	2,289,735	2,439,435	149,700
augmentation en %	2.16%	7.94%	3.46%	0.28%	6.54%	
TAXES FONCIÈRES						
Foncière générale	,7353/100	,7327/100	,6569/100	0,694/100	0,7123/100	0,0183/100
TAXES FINANCEMENT						
Dette aqueduc	95.78 \$	223.62 \$	229.92 \$	245.67 \$	199.86 \$	(45.81) \$
TAXES DE SERVICE						
Aqueduc	244.97 \$	341.13 \$	341.12 \$	303.78 \$	337.52 \$	33.74 \$
Égout	81.41 \$	76.45 \$	77.49 \$	80.27 \$	84.98 \$	4.71 \$
Installations septiques	98.00 \$	98.00 \$	98.00 \$	89.00 \$	90.00 \$	1.00 \$
Ordures	57.38 \$	57.38 \$	49.83 \$	45.15 \$	63.07 \$	17.92 \$
Matières recyclables	19.45 \$	- \$	- \$	- \$	16.42 \$	16.42 \$
Matières organiques	35.73 \$	35.73 \$	33.81 \$	33.08 \$	37.49 \$	4.41 \$
Total Services Village	534.72 \$	734.31 \$	732.17 \$	707.95 \$	739.34 \$	31.39 \$
Total Services Paroisse	210.56 \$	191.11 \$	181.64 \$	167.23 \$	206.98 \$	39.75 \$

BUDGET 2016

REVENUS 2016

Taxes sur la valeur foncières.....	1 611 946\$
Taxes sur une autre base.....	538 710\$
Paievements tenant lieu de taxes.....	11 540\$
Services rendus.....	138 200\$
Transferts.....	117 624\$
Total des revenus.....	2 418 020\$

DÉPENSES 2016

Administration générale.....	384 538\$
Sécurité publique.....	332 101\$
Transport.....	593 433\$
Hygiène du milieu.....	490 640\$
Santé et bien-être.....	6 000\$
Aménagement, urbanisme et développement.....	78 348\$
Loisir et culture.....	277 860\$
Frais de financement.....	92 665\$
Autres activités financières.....	162 435\$
Total des dépenses.....	2 418 020\$

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



AVIS PUBLIC

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2016

Conformément à l'article 148, du Code municipal, avis est donné par la soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, que lors de la séance ordinaire du 1er décembre 2015, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, a adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2016, qui se tiendront le mardi et qui débiteront à 19h30 :

5 Janvier	2 Février	8 Mars	5 Avril	3 Mai	7 Juin
5 Juillet	6 Septembre	4 Octobre	1er Novembre	6 Décembre	

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 379, 7e avenue, de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot ce 2 décembre 2015.

Véronique Piché

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis public d'élection

Municipalité

Sainte-Hélène-de-Bagot

Scrutin du

2016	02	14
année	mois	jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

Sainte-Hélène-de-Bagot

Municipalité

par Véronique Piché, que :
Président d'élection

- le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : Conseiller #1
- toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du

2016	01	04
année	mois	jour

 au

2016	01	15
année	mois	jour

JOURS :	<u>4 janvier 2016</u>	HEURES :	De : <u>9h00</u>	à : <u>12h00</u>	De : <u>13h00</u>	à : <u>16h00</u>
	<u>5 janvier 2016</u>	HEURES :	De : <u>9h00</u>	à : <u>12h00</u>	De : <u>13h00</u>	à : <u>19h00</u>
	<u>7 janvier 2016</u>	HEURES :	De : <u>9h00</u>	à : <u>12h00</u>	De : <u>13h00</u>	à : <u>16h00</u>
	<u>12 janvier 2016</u>	HEURES :	De : <u>9h00</u>	à : <u>12h00</u>	De : <u>13h00</u>	à : <u>16h00</u>
	<u>14 janvier 2016</u>	HEURES :	De : <u>9h00</u>	à : <u>12h00</u>	De : <u>13h00</u>	à : <u>16h00</u>

À NOTER – Le vendredi

2016	01	15
année	mois	jour

 le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

- si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,
un scrutin sera tenu le :

2016	02	14
année	mois	jour

 de 10 h à 20 h
et un vote par anticipation sera tenu le :

2016	02	07
année	mois	jour

 de 12 h à 20 h

- j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Martine Lupien
- j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) :

- vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection	Adjoint												
Véronique Piché													
Adresse	Adresse												
379, 7 ^e Avenue, Ste-Hélène-de-Bagot													
<table border="1"><tr><td>450</td><td>791</td><td>2455</td></tr><tr><td>Ind. rég.</td><td colspan="2">Numéro de téléphone</td></tr></table>	450	791	2455	Ind. rég.	Numéro de téléphone		<table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr><tr><td>Ind. rég.</td><td colspan="2">Numéro de téléphone</td></tr></table>				Ind. rég.	Numéro de téléphone	
450	791	2455											
Ind. rég.	Numéro de téléphone												
Ind. rég.	Numéro de téléphone												

Signature

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, le

2015	12	18
année	mois	jour

Véronique Piché
Président d'élection

SM-1 (09-06)
Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités, article 99

Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité

Sainte-Hélène-de-Bagot

Scrutin du

2016 02 14
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Véronique Piché, président d'élection :

→ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le

2016 02 14 *
année mois jour

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le

2016 01 01 **
année mois jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2016 01 01 **
année mois jour

4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le

2016 01 28 ***
année mois jour

ET
→

aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le

2016 02 14 *
année mois jour

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le

2016 01 01 **
année mois jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2016 01 01 **
année mois jour

4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le

2016 01 01 **
année mois jour

5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le

2016 01 28 ***
année mois jour

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais **au plus tard le**

2016 01 28 ***
année mois jour

sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

➤ Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.

Véronique Piché

Prénom et nom

379, 7e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

Adresse

450 791-2455

Ind. rég. Numéro de téléphone

J0H 1M0

Code postal

Signature

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, le

2015 12 18
année mois jour


Président d'élection

* Le jour du scrutin.

** Le 1^{er} septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour où l'avis d'élection est donné.

*** Dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une

SM-9 (09-06) 

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 54, 55, 55.1, 56 et 341



Véronique Piché
Directrice générale et
Présidente des élections

Mot de la **PRÉSIDENTE DES ÉLECTIONS**

Vous aimeriez poser votre candidature au poste de conseiller #1? Allez sur la page d'accueil de notre site internet au www.sainte-helenedebagot.com et vous trouverez :

- le Guide « Se porter candidat aux élections municipales »;
- le formulaire « Déclaration de candidature SM-29 ».

Le bureau municipal sera fermé pour les vacances de Noël (du 21 décembre au 3 janvier inclusivement). Vous pourrez vous présenter au bureau municipal à partir du lundi 4 janvier 2016 pour vous procurer un formulaire et/ou déposer votre candidature.

Pour toute autre question, vous pouvez également rejoindre Élection Canada au 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846) ou par courriel au info@electionsquebec.qc.ca.

N'oubliez pas d'aller consulter les 2 tableaux habituels de la municipalité soit au parvis de l'église (670, rue Principale) et au bureau municipal (379, 7^e avenue) pour obtenir d'autres informations.



Raymond Lessard
Officier municipal
en bâtiment

Mot de **RAYMOND LESSARD**

Bonjour à tous!

Je profite de l'occasion qui m'est donné pour me présenter.

Je me nomme Raymond Lessard et ma candidature a été retenue afin de remplacer Madame Céline Labrecque au poste d'officier municipal en bâtiment.

Je cumule jusqu'à maintenant vingt-trois années d'expérience comme inspecteur en bâtiment et en environnement. J'agi actuellement à titre d'inspecteur en bâtiment pour la ville de Drummondville et j'ai œuvré pendant plusieurs années au sein de quelques municipalités de la MRC des Maskoutains. Ayant surtout travaillé au cœur du territoire agricole, en plus de procéder à l'émission des permis et certificats, j'ai eu fréquemment à informer et accompagner des citoyens dans leur démarche auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec. J'ai eu à assurer l'application du règlement sur le rejet des eaux usées des résidences isolées (Q2, r.22) ainsi que le règlement régional sur la protection des boisés.

J'entends mettre à votre disposition toute mon expérience afin de vous offrir un service de qualité à la hauteur de vos attentes.

Raymond Lessard

Nouvel horaire de l'officier municipal en bâtiment

À compter du **6 janvier 2016**, vous pourrez rejoindre monsieur Raymond Lessard :

Mercredi : 17h30 à 20h30

Samedi : 13h00 à 16h00

Téléphone : 450 791-2455, poste 223

Courriel : inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca.

Comment soumettre vos articles pour Le Bagotier

Faire parvenir vos fichiers (Word) et vos photos en fichiers séparés (JPEG ou BMP) par courriel à : mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca **avant le 10 de chaque mois.**

POUR INFORMATION :

Martine Lupien au 450 791-2455, poste 222

Tarification annuelle de la publicité (10 parutions)

Publicité noir et blanc à l'intérieur du journal

1/8 page : 150 \$ (plus taxes) (carte d'affaires simple)

1/4 page : 275 \$ (plus taxes) (carte d'affaires double)

1/2 page : 500 \$ (plus taxes)

1 page : 1 000 \$ (plus taxes)

Publicité couleur à l'arrière du journal

1 page : 1 500 \$ (plus taxes)

POUR INFORMATION :

Audrey Lapierre à info@horizongraphique.com

Réservation de salles ou d'infrastructures municipales

Pour connaître les prix, pour faire une réservation ou pour obtenir de l'information, communiquez avec Jézabelle Legendre au 450 791-2455, poste 231.

Fermeture du bureau municipal pour les vacances de Noël

Le bureau sera fermé du 21 décembre 2015 au 3 janvier 2016 inclusivement. Nous serons de retour lundi le 4 janvier 2016.

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot



AVIS PUBLIC

MESSAGE IMPORTANT COMMUNIQUÉ CONCERNANT LA VISITE DES PROPRIÉTÉS

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot doit procéder à l'inventaire des immeubles au moins une fois à tous les neuf ans pour se conformer à la Loi sur la fiscalité municipale du Québec. Ce processus a pour but de s'assurer de l'exactitude des données de chaque immeuble. La firme d'évaluation Les Estimateurs Professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés Inc. a donc été mandatée par la MRC des Maskoutains à cet effet. Elle commencera les visites dès janvier 2016 et ce processus s'échelonnera sur deux à trois mois.

Les représentants de la firme auront en leur possession une carte d'identité avec photo ainsi qu'une lettre d'identification signée par la Municipalité.

À noter que les visites pourront s'effectuer du lundi au vendredi, entre 9 heures et 21 heures. À cette occasion, l'évaluateur ou son représentant doit visiter l'intérieur de votre propriété et peut prendre des photos à l'extérieur de votre immeuble.

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Que lors de la séance ordinaire du 1er décembre 2015, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 474-2015 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 379, 7ème avenue, de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 2 décembre 2015.

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Que lors de la séance ordinaire du 1er décembre 2015, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 475-2015 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 379, 7ème avenue, de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 2 décembre 2015.

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Que lors de la séance ordinaire du 1er décembre 2015, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 476-2015 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 379, 7ème avenue, de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 2 décembre 2015.

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Stationnement dans les rues la nuit

Un rappel pour vous éviter des frais Selon l'article 6 du règlement RM330 adopté le 4 décembre 2001 :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 0h00 (minuit) et 07h00 du 1er novembre au 31 mars inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité. La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : **24, 25 et 26 et 31 décembre, 1er et 2 janvier.**

Merci de votre collaboration.

Classification des Fleurons

Nous avons le plaisir de vous communiquer les résultats de la classification horticole de **notre municipalité dans le cadre du programme des Fleurons du Québec. Notre belle municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a de quoi être fière, car elle a obtenu 3 fleurons lors de cette classification qui a eu lieu le 30 juillet 2015.**

Dans le Rapport d'évaluation, le programme des Fleurons du Québec nous mentionne entre autres les points positifs suivants :

- l'instauration d'un Circuit patrimonial est une bonne idée et cette thématique a donné de beaux compléments de fleurissement chez plusieurs résidents concernés;
- la Foire de l'environnement est une initiative à continuer;
- la protection et la mise en valeur de la rivière Chibouet sont aussi à souligner.

L'importance de l'affichage de votre numéro civique

Nous remarquons que le numéro civique des résidences n'est pas toujours affiché. Nous vous invitons fortement à visiblement indiquer ce numéro à l'avant de votre propriété.

Si vous requérez les services ambulanciers, policiers, pompiers ou encore de livraison, cette information est indispensable afin d'assurer une réponse rapide et efficace.

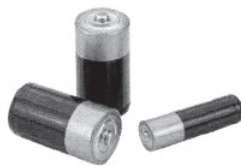
Pour votre sécurité, affichez votre numéro civique!

ATTENTION --- ATTENTION

RÉCUPÉRATION DE PILES AU BUREAU MUNICIPAL

Vous n'avez qu'à déposer vos piles, en passant au bureau municipal, pendant les heures d'ouverture.

Merci de votre collaboration !



Les piles acceptées sont : **AA, AAA, C, D et 9 volts**



Réseau Internet Maskoutain

Notre réseau Haute Vitesse

Message aux citoyens de la zone boisée du 4e rang et des rues privées de Sainte-Hélène-de-Bagot

Retard dans la mise en place de la couverture Internet dans les rues des boisés du 4e rang

Ce retard demande explications et excuses de notre part.

Rappelons que Réseau Internet Maskoutain a présenté un projet visant à mettre en place un service Internet Haute vitesse dans le cadre du Programme Un Canada Branché d'Industrie Canada pour couvrir les rues Lachapelle, Edgar, Gilles, Brigitte, Lamontagne, Nathalie, Bélanger et le 4e rang de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Réseau Internet Maskoutain travaille toujours à la préparaton de l'ingénierie préliminaire.

Des discussions ont lieu présentement entre Réseau Internet Maskourain et un nouveau fournisseur Internet dans le cadre desquelles l'utilisation de la technologie LTE sera utilisée pour mieux desservir les zones boisées.

Le choix définitif de cette nouvelle technologie est prévisible durant les premières semaines de l'année 2016.

Dès la conclusion positive de ces discussions, de concert avec votre municipalité, Réseau Internet Maskoutain et son nouveau fournisseur déposeront à votre domicile une lettre d'invitation à une rencontre d'information au cours de laquelle il vous sera possible de demander le branchement de votre domicile.

Marcel Tremblay, Chargé de projet

7 décembre 2015



Sainte-Hélène-de-Bagot

ANNIVERSAIRES • mois de janvier 2016



M. Yves Jodoin	01
Mme Jeanne Belval	03
M. Roland Brouillard	04
Mme Hélène Chicoine Girard	06
Mme Cécile Chabot	09
M. Mario Delorme	14
M. Jean-Guy Petit	23
Mme Lise-Raymonde Malenfand	23
M. Daniel Belval	29

Nous reprendrons nos activités mensuelles en Janvier 2016 :

14 janvier : 2ième jeudi du mois - soirée bingo à l'OTJ à 19h30

16 janvier : 3ième samedi du mois - danse avec notre D.J. Denis Berthiaume et son épouse Johanne.

19 janvier : 3ième mardi du mois - souper pour les anniversaires des mois de décembre et de janvier.

20 janvier : début des cours de danse de 18h45 à 20h45 avec Denis Berthiaume comme professeur.

Bienvenue à tous.

Jocelyne Jodoin, présidente Fadoq Sainte-Hélène

Loisirs en mouvement...

Joyeux temps des fêtes à tous!

Le Comité des loisirs Ste-Hélène et moi-même souhaitons à toute la population un temps des fêtes qui se démarquera des autres. Qui se démarquera par l'abondance de l'amour, du bonheur et de la générosité autour de vous. Cette période permet d'arrêter le temps, de regarder les délicieux Ciné-Cadeaux, de faire des anges dans la neige, de partager de bons repas avec des personnes importantes pour soi et de s'émerveiller avec les petites choses simples de la vie.

Le Comité profite aussi de l'occasion pour remercier la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, les bénévoles et les entreprises Hélénoises qui ont su, tout au long de l'année 2015, accompagner et donner généreusement pour l'ensemble des activités organisées par le Comité. Plusieurs services, événements et activités ont été réalisés notamment la fête Nationale, le camp de jour estival et hivernal, le soccer, la ligue de badminton, l'Halloween et le dépouillement de l'arbre de Noël.

Le Comité des loisirs et moi-même sommes déjà prêts pour 2016 et plusieurs idées bouillonnent déjà ! Sachez que vous êtes toujours les bienvenus lors de nos rencontres. Vous n'avez qu'à communiquer avec moi pour connaître les dates.

Jézabelle Legendre et le Comité des loisirs Ste-Hélène

SEMAINE DE RELÂCHE 2016

CAMP DE JOUR

5 À 12 ANS

DU 29 FÉVRIER AU 4 MARS 2016

TOUTES LES INFORMATIONS EN JANVIER.

La cuisine collective... C'est plus que cuisiner!!!

Les cuisines collectives se déroulent au centre communautaire situé au 421, 4e avenue. Les participants(es) cuisinent dans une ambiance agréable, amicale et respectueuse. Si vous êtes à faible ou moyen revenu, **pourquoi ne pas profiter de ce service** et passer du bon temps tout en cuisinant pour vous et votre famille. Le coût est de 15\$ par cuisine collective.

Prochaines cuisines collectives: Le 21 janvier 2016 et 18 février 2016 dès 9 h.

**ATTENTION : Il est obligatoire de réserver votre place auprès de
Jézabelle Legendre au 450 791-2455, poste 231.**

SÉCURITÉ ET OUVERTURE DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

Le Comité des loisirs Ste-Hélène souhaite vous encourager à faire du patinage libre et du hockey en toute sécurité. Il est fortement suggéré de porter un casque en tout temps surtout pour les enfants de 12 ans et moins ainsi que les joueurs de hockey.

La cabane à patins sera ouverte lorsque la patinoire sera jugée praticable. Dans le cas où la cabane est fermée, cela voudra donc signifier que l'utilisation est à vos risques.

En terminant, le Comité souhaite vous inviter à partager la patinoire, à respecter tous les utilisateurs et à garder les lieux propres.

Merci de votre collaboration!

ENTRAÎNEMENT PAR INTERVALLES

L'entraînement par intervalles sous forme de TABATA consiste à exécuter huit mouvements qui sont répétés 8 fois pendant 20 secondes. Cette formule est excellente pour une remise en forme, pour la maintenir et l'améliorer. Vous devez apporter un tapis de sol et un élastique. Les cours auront lieu au centre communautaire (421, 4e avenue). La session débutera la semaine du 18 janvier 2016.

Horaire

LUNDI : 17 h 30 à 18 h 30 : 22 places disponibles
Coût : 82,50 \$ /11 SEMAINES

MERCREDI : 17 h 30 à 18 h 30 : 22 places disponibles
Coût : 82,50 \$ / 11 SEMAINES

Pour information et inscription: Véronique Laramée au 579 245-0289

JE GARDE LA FORME

NOUVELLE SESSION EN JANVIER 2016

Ce cours de groupe est offert par une kinésiologue. Le cours vous propose plusieurs ateliers, (45 secondes à 1 minute) qui vous permet de développer et/ou de garder vos capacités physiques. La session débutera le 13 janvier et se terminera le 6 avril.

COURS	HORAIRE	CLIENTÈLE	MATÉRIEL	DESCRIPTION	COÛT
Je garde la forme	Mercredi 8h30-9h20	60 ans et +	Souliers, vêtements de sport	Entraînement cardiovasculaire et musculaire adapté à ce groupe d'âge et supervisé.	105.00 \$

Endroit : OTJ (425, 6e Avenue)

Inscription : Veuillez communiquer avec Anabel Ménard au 450-261-6104 ou par courriel à l'adresse suivante : anabelmenard@hotmail.com

* Aussi disponible : Ayez votre entraîneur privé à la maison

La Guignolée

Encore cette année, la Guignolée a été un franc succès.

Votre générosité permettra d'aider plusieurs familles à Noël, à Pâques, tout au long de l'année et parfois même, en début d'année scolaire.

Un grand MERCI aux jeunes des différents parcours de catéchèse, aux membres actuels ou passés du groupe Nés pour Aider et à tous les bénévoles.

Un grand MERCI aussi aux pompiers qui nous ont accompagnés toute la journée de samedi.

Un autre grand MERCI à madame Cécile Petit et sa famille qui se sont occupés de la classification des denrées et qui seront en charge de la distribution une semaine avant Noël.

Finalement, un super grand MERCI à Charles Turgeon et Maude Forest pour leur implication particulière dans l'organisation et la planification de l'évènement.

Bruno Raymond, Animateur de communauté



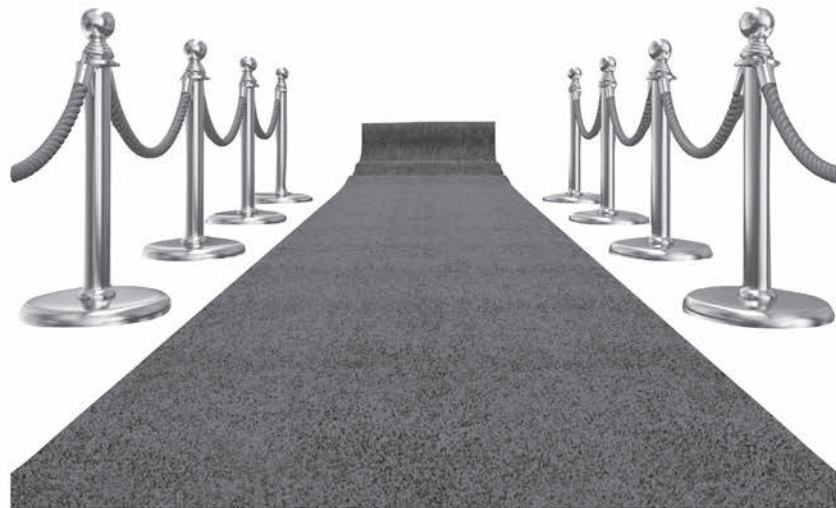
Dépouillement d'arbre de Noël

Le Comité des loisirs Ste-Hélène prend beaucoup de plaisir à organiser le dépouillement. Encore cette année, l'activité a rassemblé plus de 200 personnes. La réussite de cet événement est grâce à la collaboration de nombreux bénévoles dévoués et des commanditaires : la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, LaForce Mécanique, la Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay, Pétro-Canada et A&W, Transport Petit 1997 inc., le Resto Relais Routier 152, Transport Benoit Lafleur inc., DF Coffrage inc., Mc Donald's, Marché Richelieu - Famille Croteau, le Ranch Les Petits Amis inc., Raoul Chagnon, Graphiste et+, Ultramar Marcel et Paul-André Bouthillette Senc. et Stéphane Bettez et Judith Sicotte (produits Épicure).

Merci à tous et à l'année prochaine!



Soirée Casino Tapis rouge



13 février 2016

- Heure:** 20 h (ouverture des portes à 19 h 30)
- Endroit:** Centre communautaire de Sainte-Hélène-de-Bagot
(421, 4e avenue)
- Coût:** 15\$ (billets en vente auprès du Comité des loisirs Ste-Hélène
et au bureau municipal (379, 7e avenue).
- Notes:** Soirée au profit des loisirs. Vous aurez 5000\$ (dollar fictif) et
vous devez porter une tenue appropriée pour le thème: Tapis rouge.

Pour plus d'information: Veuillez communiquer avec Jézabelle Legendre au
450 791-2455 (231) ou au
loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca.



ATELIER DE LECTURE

JE LIS AVEC BENNY



Présentation de l'activité

L'enfant est amené à faire la lecture d'un livre à Benny, le chien. Cette lecture sera adaptée aux difficultés et au niveau de l'enfant. L'activité sera supervisée par l'intervenante en zoothérapie ainsi que par l'enseignante en adaptation scolaire et sociale.

Nous tenons à ce que l'enfant développe avant tout son intérêt pour la lecture à travers des activités ludiques, stimulantes et semi-dirigées. Nous voulons que l'activité reste un moment positif et agréable pour l'enfant.

Au cours des séances, l'enfant sera également amené à créer son propre livre en lien avec ce qu'il vit à travers cette activité.

Objectif général

- Développer le goût de la lecture chez l'enfant.

Objectifs spécifiques

- Améliorer la fluidité de la lecture.
- Améliorer la compréhension du texte lu.

Pour les enfants de
2^e et 3^e année du
primaire.

Une activité sur
mesure pour les
enfants :

- ayant acquis une légère habileté en lecture
- qui présentent certaines difficultés en lecture
- qui ont un intérêt envers le chien.

INFORMATIONS

COMPLEMENTAIRES :

- Groupe de 4 à 6 enfants.
- Les mercredis, de 18 à 19 h 30, début session le 13 janvier 2016.
- Durée : 8 semaines
- Coût : 160 \$



ATELIER OFFERT AU :
Centre des loisirs OTJ
425, 6^e avenue
Sainte-Hélène-de-Bagot

Pour **INFORMATION ET
INSCRIPTION**

BARBARA
Tél. : (450) 518-0803



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, dûment convoquée et tenue le 1er décembre 2015 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Hélène Dufault et messieurs Réjean Rajotte, Michel Brouillard et Stéphane Hébert, formant le quorum.

ÉTAIENT ABSENTS : Monsieur André Lévesque et le poste vacant du siège#1

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 269-12-2015

Sur proposition Hélène Dufault, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour :

EN Y AJOUTANT :

- 6.24 Promesse d'achat – terrain (lots : 1 956 664 et 1 956 684)
- 8.8 Adhésion 2015 – Réseau environnement
- 9.2 Nomination - au poste de la Régie des déchets
- 9.3 Nomination - substitut au poste de la Régie des déchets

EN ANNULANT :

- 10.4 Modification de la zone 208

EN Y MODIFIANT :

- 6.9 Adoption - politique de location de salles ou d'infrastructures municipales
- 6.10 Adoption - contrat de location de salles ou d'infrastructures municipales
- 6.12 Adoption du règlement 474-2015 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité
- 6.13 Adoption du règlement 475-2015 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité

6.14 Adoption du règlement 476-2015 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité

6.21 Publicité journal municipal à partir de l'année 2016

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 270-12-2015

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Stéphane Hébert, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2015.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

Aucun.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 271-12-2015

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 1er décembre 2015 :

- Comptes pour approbation : 4 160,91\$
- Salaires 36 478,16\$
- Comptes à payer : 155 285,78\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après :

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 1er décembre 2015, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

6.2 DIVERS RAPPORTS DE M. LE MAIRE

-Pacte Rural (MRC) : projet 2015 – 2e vague

6.3 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2016

Résolution numéro 272-12-2015

Considérant l'article 148 du Code Municipal du Québec qui prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Sur proposition de Stéphane Hébert, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, qui se tiendront le mardi et qui débiteront à 19h30 :

5 Janvier	2 Février	8 Mars
5 Avril	3 Mai	7 Juin
5 Juillet	6 Septembre	4 Octobre
1 ^{er} Novembre	6 Décembre	

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la Loi et qu'il soit aussi publié sur le site internet de la municipalité.

6.4 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Dépôt des intérêts pécuniaires de :

Yves Petit, maire
Poste vacant, siège #1
Stéphane Hébert, conseiller siège #2
Réjean Rajotte, conseiller siège #3
André Lévesque, conseiller siège #4
Michel Brouillard, conseiller siège #5
Hélène Dufault, conseillère siège #6

6.5 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANTE

Résolution numéro 273-12-2015

Sur proposition de Stéphane Hébert, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, qu'Hélène Dufault soit nommée maire suppléante.

Cette résolution annule la résolution 296-12-2014

6.6 INSTITUTION FINANCIÈRE – AUTORISATION DE SIGNATURES

Résolution numéro 274-12-2015

Considérant qu'il y a lieu de réviser les signataires autorisés à la Caisse Populaire de la Seigneurie de Ramezay et au Centre financier aux entreprises Vallée du Richelieu-Yamaska;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, que les signataires autorisés pour tous les effets bancaires provenant de la Caisse Populaire de la Seigneurie de Ramezay et du Centre financier aux entreprises Vallée du Richelieu-Yamaska soient :

- Monsieur Yves Petit, maire
- Madame Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière
- Madame Sylvie Vanasse, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe
- Madame Hélène Dufault, conseillère

6.7 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS 2016 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

Michel Brouillard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement relatif à la compensation pour le service d'aqueduc.

Dispense de lecture est donnée et le projet a été remis à tous les membres du conseil.

6.8 CONTRAT ANNUEL 2015-2016 – CROIX-ROUGE

Résolution numéro 275-12-2014

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler le contrat avec la Croix-Rouge. Le nouveau contrat sera de décembre 2015 à novembre 2016 pour un montant de 260,40\$ (non taxable).

6.9 ADOPTION - POLITIQUE DE LOCATION DE SALLES OU D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

Résolution numéro 276-12-2015

Considérant que des changements doivent être apportés à la politique de location de salles ou d'infrastructures municipales;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, que la politique de location de salles ou d'infrastructures municipales datée du 1er décembre 2015 soit adoptée et entre en vigueur dès le 1er janvier 2016. De plus, cette résolution abroge la résolution 22-01-2013.

Prendre note que cette résolution sera effective pour toute future réservation à compter du 1er janvier 2016.

6.10 ADOPTION - CONTRAT DE LOCATION DE SALLES OU D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

Résolution numéro 277-12-2015

Considérant que des changements doivent être apportés au contrat de location de salles ou d'infrastructures municipales;

Considérant la résolution 276-12-2015;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, que le contrat de location de salles ou d'infrastructures municipales datées du 1er décembre 2015 soit adoptée et entre en vigueur dès le 1er janvier 2016. De plus, cette résolution abroge toute autre résolution en lien avec les contrats de location d'infrastructures municipales.

Prendre note que cette résolution sera effective pour toute future réservation à compter du 1er janvier 2016.

6.11 RONDE ENFANTINE 2015-2016

Résolution numéro 278-12-2015

Considérant le service privé de la ronde enfantine, dispenser par madame Véronique Girouard;

Considérant que madame Véronique Girouard de la Ronde enfantine demande à la Municipalité une subvention de 10,00 \$ par enfant inscrit par session (de septembre 2015 à décembre 2015 et de janvier 2016 à juin 2016);

Considérant que madame Véronique Girouard de la Ronde enfantine demande que la municipalité acquitte le solde de son assurance responsabilité;

Considérant que madame Véronique Girouard de la Ronde enfantine demande une gratuité de location pour la salle du Centre communautaire de Sainte-Hélène-de-Bagot pour offrir le service privé de la Ronde enfantine;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter la demande de subvention et la gratuité de location, si les conditions suivantes sont respectées :

- La session d'automne (session #1) est de septembre 2015 à décembre 2015;
- La session d'hiver (session #2) est de janvier 2016 à juin 2016;

• Madame Véronique Girouard doit fournir ses états financiers à la fin de chacune des sessions dispensées.

• La demande des antécédents judiciaires de madame Girouard doit être acheminée à la direction générale de la Municipalité avant le début de la session #1;

• La demande des antécédents judiciaires de madame Girouard doit avoir été demandée en spécifiant qu'elle côtoie de la clientèle vulnérable;

• Le résultat de la demande des antécédents judiciaires de madame Girouard doit mentionner que la Sûreté du Québec atteste que toutes les vérifications ont été effectuées et qu'il n'y a aucune inscription relative à l'un des domaines identifiés.

• Le versement de la subvention se fera en deux parties, au début de chaque session avec une preuve d'inscription des enfants participants remise à la direction générale de la Municipalité;

• Au moins deux semaines avant chaque session, madame Véronique Girouard de la Ronde enfantine doit remettre l'horaire de la session à la direction générale de la Municipalité;

• Sans avis, madame Girouard peut se voir contrainte d'annuler ou de déplacer la Ronde enfantine si la Municipalité réquisitionne la salle du Centre communautaire;

• Madame Girouard de la Ronde enfantine, après chaque cours, doit remettre les lieux dans l'état qu'ils étaient avant la dispense de son service;

• Cette entente n'est pas transférable;

Aussitôt qu'il y a constatation qu'une des conditions mentionnées ci-haut n'est pas respectée de la part de madame Véronique Girouard, l'entente prend fin sur-le-champ.

Il est à noter que cette résolution annule les résolutions 152-07-2015 et 244-11-2015

6.12 ADOPTION - RÈGLEMENT 474-2015 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Résolution numéro 279-12-2015

Considérant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 14 septembre 1991;

Considérant les dispositions du projet de loi 204, intitulé «Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine», sanctionné le 17 juin 1994;

Considérant l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Considérant le règlement numéro 114 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Considérant qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter un règlement concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 6 octobre 2015;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que le conseil renonce à la lecture (article 445 du Code municipal du Québec);

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil adopte le règlement 474-2015, concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité, abrogeant le règlement 463-2014, tel que soumis et une copie du règlement peut être consultée en tout temps au bureau municipal.

6.13 ADOPTION - RÈGLEMENT 475-2015 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Résolution numéro 280-12-2015

Considérant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 14 septembre 1991;

Considérant les dispositions du projet de loi 204, intitulé «Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine», sanctionné le 17 juin 1994;

Considérant l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Considérant le règlement numéro 112 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Considérant qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter un règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 6 octobre 2015;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que le conseil renonce à la lecture (article 445 du Code municipal du Québec);

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil adopte le règlement 475-2015, concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité, abrogeant le règlement 462-2014, tel que soumis et une copie du règlement peut être consultée en tout temps au bureau municipal.

6.14 ADOPTION - RÈGLEMENT 476-2015 CONCERNANT LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Résolution numéro 281-12-2015

Considérant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 14 septembre 1991;

Considérant les dispositions du projet de loi 204, intitulé «Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine», sanctionné le 17 juin 1994;

Considérant l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Considérant le règlement numéro 113 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Considérant qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter un règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 6 octobre 2015;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que le conseil renonce à la lecture (article 445 du Code municipal du Québec);

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil adopte le règlement 476-2015, concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité, abrogeant les règlements 46411-2010 et 452-2013, tel que soumis et une copie du règlement peut être consultée en tout temps au bureau municipal.

6.15 SERVICES JURIDIQUES 2016

Résolution numéro 282-12-2015

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'avoir recours aux services professionnels du cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l. pour l'année 2016.

Il est à noter que le conseil municipal prend acte de la dénonciation par la directrice générale du lien de parenté avec un des associés du bureau Therrien Couture Avocats.

6.16 FLEURS – SAISON ESTIVALE 2016

Résolution numéro 283-12-2015

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de réserver les fleurs pour la saison estival 2016 aux Serres St-Eugène pour un montant de 1 650,00\$ avant taxes et livraison incluse.

6.17 ACHAT DE POTS POUR LES FLEURS

Résolution numéro 284-12-2015

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'acheter 6 pots permanents au coût de 100,00\$ chacun avant taxes plus la livraison à 30,00\$ avant taxes chez Les Ornaments Prestige.

6.18 SPAD – CONTRAT ANNUEL 2015 À 2017

Résolution numéro 285-12-2015

Considérant que le contrat annuel pour l'année 2014 avec la Société Protectrice des Animaux de Drummond arrive à échéance le 31 décembre 2014;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler le contrat pour les années de 2015 à 2017 au coût de 2,35\$ par citoyen* annuellement.

Cette résolution annule la résolution numéro 277-11-2014.

*Chiffre officiel de la population sur le site du MAMOT

6.19 ENTÉRINER OFFRE D'EMPLOI – ENTRETIEN MÉNAGER

Résolution numéro 286-12-2015

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot est à la recherche d'une personne pour faire le ménage des infrastructures de la municipalité;

Considérant que le besoin est de faire effectuer des tâches ménagères du jeudi au dimanche inclusivement pour un total de 15 heures au taux de 17,00\$ de l'heure.

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Stéphane Hébert, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner l'affichage de poste pour l'entretien ménager et que le maire et la direction générale s'occupent du processus de sélection et d'embauche.

6.20 ADHÉSION 2016 – UMQ

Résolution numéro 287-12-2015

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, de renouveler l'adhésion à l'UMQ (Union des Municipalités du Québec) pour l'année 2016 au coût de 902,72\$ avant taxes.

6.21 PUBLICITÉ JOURNAL MUNICIPAL À PARTIR DE L'ANNÉE 2016

Résolution numéro 288-12-2015

Considérant le changement de fournisseur pour le journal municipal à partir de l'année 2016;

Considérant une mise à jour sur la tarification de la publicité dans le journal municipal;

Considérant qu'à partir de l'année 2016, il y aura 10 parutions;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Stéphane Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de statuer ce qui suit pour la publicité dans le journal municipal à partir de l'année 2016 :

Publicité noir et blanc à l'intérieur du journal
150,00\$ (plus taxes) pour 1/8 de page (carte d'affaires simple)

275,00\$ (plus taxes) pour 1/4 de page (carte d'affaires double)

500,00\$ (plus taxes) pour 1/2 de page

1 000,00\$ (plus taxes) pour 1 page

Publicité couleur à l'arrière du journal

1 500,00\$ (plus taxes) pour 1 page

6.22 CONTRAT - LE CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

Résolution numéro 289-12-2015

Considérant qu'une municipalité peut disposer de biens municipaux;

Considérant que plusieurs possibilités s'offrent à une municipalité;

Considérant les services du Centre de services partagés du Québec;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Stéphane Hébert, il est résolu, l'unanimité, d'autoriser la direction générale à remplir un contrat de service avec le Centre de services partagés du Québec dans l'éventualité de futures dispositions.

6.23 MONTAGE DU JOURNAL MUNICIPAL POUR 2016

Résolution numéro 290-12-2015

Considérant le changement de fournisseur pour le journal municipal à partir de 2016;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de faire refaire le montage pour le journal municipal au coût de 500,00\$ avant taxes.

6.24 PROMESSE D'ACHAT – TERRAIN (LOTS : 1 956 664 ET 1 956 684)

Résolution numéro 291-12-2015

Considérant l'offre reçue du propriétaire des lots 1 956 664 et 1 956 684;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, d'autoriser le maire et la direction générale à signer une promesse d'achat pour le terrain (lots 1 956 664 et 1 956 684) à 0,80\$ le pied carré pour 73 669 pieds carrés (58 959,20\$). La promesse d'achat stipulera que le terrain ne doit pas être contaminé et le propriétaire en question doit fournir la preuve légale que le terrain n'est pas contaminé avant le 1er février 2016. Si toutes les conditions sont respectées, les parties s'engageront à passer devant le notaire pour la transaction avant le 29 février 2016.

Cette dépense sera imputée au surplus général.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 RAPPORT DU SERVICE INCENDIE

Dépôt du rapport du service incendie pour le mois de novembre 2015.

7.2 ACHATS DU SERVICE INCENDIE

Résolution numéro 292-12-2015

Sur proposition de Stéphane Hébert, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de permettre les achats suivants :

2 paires de bottes (185\$ chacune)
370,00\$ (avant taxes)

7.3 CONTRAT PRÉVENTION INCENDIE 2016 – FIRME GPI

Résolution numéro 293-12-2015

Considérant la résolution 156-07-2015;

Considérant la résolution 192-09-2015;

Considérant la résolution 193-09-2015;

Considérant la modification du schéma de couverture de risque;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de prendre à contrat pour un an, la firme GPI pour la prévention incendie des risques moyens, élevés et très élevés (incluant les plans d'intervention) au coût de 12 400,00\$ avant taxes pour l'année 2016. Ce contrat se payera en 4 versements.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 ACHAT(S) DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Résolution numéro 294-12-2015

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de permettre les achats suivants :

•Lumière pour la saleuse
111,95\$ (avant taxes)

8.2 PAIEMENTS – CAMION À BENNE AMOVIBLE

Résolution numéro 295-12-2015

Considérant la résolution 117-05-2015;

Considérant la résolution 158-07-2015;

Considérant que la prise de possession du camion à benne amovible a été effectuée;

Considérant que le camion à benne amovible correspond en totalité à ce qui avait été demandé dans l'appel d'offres en question;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'effectuer les paiements les paiements suivants :

65 189,80\$ (toutes taxes comprises) à Lussier Chev. Buick GMC Ltée.
6 190,08\$ à la SAAQ

Cette dépense sera imputée en partie aux activités d'investissement du budget 2015 et au surplus général, comme mentionné à la résolution 158-07-2015.

8.3 ENTÉRINER ACHAT – ÉPANDEUR

Résolution numéro 296-12-2015

Considérant la résolution 117-05-2015;

Considérant la résolution 158-07-2015;

Considérant la résolution 295-12-2015;

Considérant que la municipalité nécessite l'achat d'un épandeur pour l'abrasif en saison hivernale;

Considérant que la municipalité effectue au complet son déneigement;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner l'achat et l'installation d'un épandeur d'abrasif sur le nouveau camion à benne amovible au coût de 9 500,00\$ avant taxes à la compagnie DEL équipements.

Cette dépense sera imputée au surplus général.

8.4 ACHAT – GYROPHARE

Résolution numéro 297-12-2015

Considérant la prise de possession du camion à benne amovible;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, d'équiper le camion à benne amovible d'un gyrophare au coût de 442,45\$ avant taxes chez TNT Pro Custom.

Cette dépense sera imputée au surplus général.

8.5 ACHAT PANNEAUX LUMINEUX – COIN 5E ET RUE PRINCIPALE

Résolution numéro 298-12-2015

Considérant certaines demandes pour sécuriser le coin des rues Principale et 5e Avenue;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'acheter à la compagnie Kalitec un système de sécurité pour traverses de piétons au coût de 7 975,00\$ avant taxes.

Cette dépense sera imputée au surplus général.

8.6 CONGRÈS 2016 - RÉSEAU ENVIRONNEMENT

Résolution numéro 299-12-2015

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité

de permettre au directeur des travaux publics et à l'opérateur en eaux d'assister à leur congrès pour 2016. L'inscription à Réseau environnement est de 586,37\$ avant taxes par personne. Que les frais encourus (déplacement, hébergement et repas) leur soient remboursés selon la politique.

8.7 CONTRAT – DÉNEIGEUR SAISON HIVERNALE 2015-2016

Résolution numéro 300-12-2015

Considérant le manque d'effectif aux travaux publics pour le déneigement de la saison hivernale 2015-2016;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de prendre à contrat indéterminé (jusqu'au retour de l'effectif manquant) monsieur Frédéric Séguin aux conditions énumérées dans l'offre d'emploi qui a servi pour engager un déneigeur pour la même saison.

8.8 ADHÉSION 2015 – RÉSEAU ENVIRONNEMENT

Résolution numéro 301-12-2015

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion 2015 à Réseau environnement au coût de 270,00\$ avant taxes.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RÉGIE DES DÉCHETS

Madame Hélène Dufault nous informe sur la Régie des déchets pour le mois de novembre 2015.

9.2 NOMINATION - AU POSTE DE LA RÉGIE DES DÉCHETS

Résolution numéro 302-12-2015

Considérant la démission de madame Louise Forest au poste de conseillère #1;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de nommer madame Hélène Dufault pour siéger à la Régie des déchets.

9.3 NOMINATION - SUBSTITUT AU POSTE DE LA RÉGIE DES DÉCHETS

Résolution numéro 303-12-2015

Considérant que madame Hélène Dufault a été nommée pour siéger à la Régie des déchets;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de nommer monsieur Stéphan

Hébert comme substitut pour siéger à la Régie des déchets quand madame Hélène Dufault est dans l'impossibilité de remplir ses fonctions.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 MANDAT URBANISME - ALAIN DELORME

Résolution numéro 304-12-2015

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de mandater Alain Delorme pour la modification du règlement de concordance.

10.2 DÉROGATION MINEURE – 730, RUE PRINCIPALE

Résolution numéro 305-12-2015

Considérant une demande de dérogation mineure pour le 730, rue Principale (numéro de lot : 1 956 803);

Considérant que la dérogation mineure est en lien avec une marge latérale d'un bâtiment accessoire;

Considérant que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que ne pas faire droit à la demande entraînerait un préjudice au propriétaire;

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que la municipalité accorde une dérogation mineure pour rendre conforme la marge latérale du garage (remise) de 0,26 mètre pour le coin nord-ouest et de 0,30 mètre pour le coin nord-est inférieure à la norme de 1 mètre exigée par le règlement de zonage sur le lot 1 956 803 du cadastre du Québec.

10.3 ÉLEVAGE DE CHIENS – MODIFICATION AU ZONAGE

Point reporté.

10.4 MODIFICATION DE LA ZONE 208

Point annulé.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 RAPPORT DES LOISIRS

Monsieur Réjean Rajotte (conseiller et président des loisirs) nous informe sur les loisirs.

11.2 ENTÉRINER ACHAT – RÉFRIGÉRATEUR COMMERCIAL POUR LA CUISINE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Résolution numéro 306-12-2015

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le conseiller Michel Brouillard à magasiner un réfrigérateur commercial pour la cuisine du centre communautaire pour un montant maximum avec livraison de 2 350,00\$ avant taxes.

Cette résolution annule la résolution numéro 267-11-2015.

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 307-12-2015 Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 21h25.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, dûment convoquée et tenue le 8 décembre 2015 à 19h00, à l'endroit habituel des séances du conseil sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Hélène Dufault et messieurs Réjean Rajotte, Michel Brouillard et Stéphan Hébert, formant le quorum.

ÉTAIENT ABSENTS : Monsieur André Lévesque et le poste vacant du siège #1

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Prendre note que l'avis de convocation a été signifié tel que requis à tous les membres du conseil (article 156 du Code municipal du Québec).

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 308-12-2015

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour :

3. ADOPTION DU BUDGET 2016

Résolution numéro 309-12-2015

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que le budget pour l'an 2016 soit adopté tel que déposé :

REVENUS 2016

Taxes sur la valeur foncières	1 611 946\$
Taxes sur une autre base	538 710\$
Paiements tenant lieu de taxes	11 540\$
Services rendus	138 200\$
Transferts	117 624\$
Total des revenus	2 418 020\$

DÉPENSES 2016

Administration générale	384 538\$
Sécurité publique	332 101\$
Transport	593 433\$
Hygiène du milieu	490 640\$
Santé et bien-être	6 000\$
Aménagement, urbanisme et développement	78 348\$
Loisir et culture	277 860\$
Frais de financement	92 665\$
Autres activités financières	162 435\$
Total des dépenses	2 418 020\$

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2016-2017-2018

Résolution numéro 310-12-2015

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité établisse son programme triennal des dépenses en immobilisations comme suit :

Année 2016

- 200 000\$: réaménagement, mise aux normes et agrandissement du bureau municipal
- 50 000\$: étude en lien avec un développement résidentiel

Année 2017

- 50 000\$: stationnement sur le terrain de l'église et un trottoir le long de l'école (4e Avenue) jusqu'au centre communautaire
- 14 000\$: génératrice portative pour le service incendie
- 120 000\$: camion avec boîte (10 roues) pour les travaux publics pour le de Dénéigement

Année 2018

- 200 000\$: pavillon des loisirs
- 1 000 000\$: usine des eaux usées

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 311-12-2015

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 19h29.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, dûment convoquée et tenue le 8 décembre 2015 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Hélène Dufault et messieurs Réjean Rajotte, Michel Brouillard et Stéphane Hébert, formant le quorum.

ÉTAIENT ABSENTS : Monsieur André Lévesque et le poste vacant du siège#1

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Prendre note que l'avis de convocation a été signifié tel que requis à tous les membres du conseil (article 156 du Code municipal du Québec).

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 312-12-2015

Sur proposition de Stéphane Hébert, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour.

3. COMPTES À PAYER

Point annulé.

4. CONDITIONS SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DU PERSONNEL 2016

Résolution numéro 313-12-2015

Considérant la rencontre annuelle des employés (ées);

Sur proposition de Michel Brouillard,

appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de modifier la rémunération des employés.

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 477-2015 – ÉTABLISSANT LE TAUX DE TAXES ET LES TARIFS 2016 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

Résolution numéro 314-12-2015

Considérant que le conseil municipal a préparé et adopté le budget de l'année financière 2016 pour y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent (article 954 du Code municipal du Québec);

Considérant que la municipalité doit procéder par règlement pour fixer les différents taux de taxes, les tarifs pour les services ou autres modalités (article 988 du Code municipal du Québec);

Considérant que le conseil doit fixer le nombre de versements exigibles pour les paiements des taxes (article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale);

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 1er décembre 2015;

Considérant l'avis public annonçant la séance extraordinaire pour l'adoption du règlement 477-2015 – établissant les taux de taxes 2016, les tarifs 2016 et les conditions de leur perception (article 956 du Code municipal du Québec);

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi (article 445 du Code municipal du Québec);

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu mais le maire en fait la lecture;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, par le règlement 477-2015 décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur en lien avec la taxation et perception des taxes municipales.

ARTICLE 2

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 : ANNÉE FISCALE 2016

Les taux de taxes et les tarifs pour les services énumérés ci-dessous s'appliquent pour l'année fiscale 2016.

ARTICLE 4 : TAXE FONCIÈRE

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation, à un taux de 0,7123\$ du 100,00\$ d'évaluation.

ARTICLE 5 : SERVICE DE LA DETTE

Une taxes foncière spéciale de 199,86\$ par unité à l'intérieur du bassin est imposée et prélevée pour l'année fiscale 2016, conformément au règlement numéro 420-2011 (modifiant le règlement numéro 360-08) décrétant une dépense et un emprunt de 4 065 000 \$ concernant l'exécution de travaux d'aménagement permanent

d'un puits, installation d'une conduite d'alimentation, construction d'un bâtiment et réservoir, installation d'un système de traitement d'eau et réparation des réservoirs actuels.

ARTICLE 6 : ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES

Aux fins de financer le service d'enlèvement des résidus domestiques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire tel qu'établi ci-dessous :

63,07\$ par unité d'occupation desservie pour les résidus domestiques

(Règlement 475-2015)

ARTICLE 7 : COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Aux fins de financer le service de collecte sélective des matières recyclables, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire tel qu'établi ci-dessous :

16,42\$ par unité d'occupation desservie pour la collecte sélective des matières recyclable

(Règlement 476-2015)

ARTICLE 8 : ENLÈVEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

Aux fins de financer le service d'enlèvement des matières organiques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire tel qu'établi ci-dessous :

37,49\$ par unité d'occupation desservie pour l'enlèvement des matières organiques

(Règlement 474-2015)

ARTICLE 9 : LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Aux fins de financer le service de vidange des installations septiques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire tel

qu'établi ci-dessous :

90,00\$ par unité d'occupation pour la vidange des installations septiques en saison régulière

75,00\$ surcharge pour déplacement inutile (article 13) pour la vidange des installations septiques

(Règlement 413-2010)

ARTICLE 10 : AQUEDUC - RÉSIDENTIEL

Pour pouvoir au paiement des dépenses à l'opération de l'usine de filtration de l'eau potable et au réseau de distribution, il sera taxé et exigé, pour l'année fiscale 2016, de chaque propriétaire d'un immeuble raccordé au réseau d'aqueduc, une compensation applicable de 337,52\$.

ARTICLE 11 : AQUEDUC - BÂTIMENT COMMERCIAL

Pour pouvoir au paiement des dépenses à l'opération de l'usine de filtration de l'eau potable et au réseau de distribution, il sera taxé et exigé, pour l'année fiscale 2016, de chaque propriétaire de bâtiment commercial raccordé au réseau d'aqueduc, une compensation applicable de 337,52\$ pour chaque unité d'occupation desservie et devra être payée par le propriétaire.

Pour l'utilisation de l'eau, à partir de 192 m3 utilisés, tous autres m3 sera facturé annuellement au montant de 1,76\$/m3.

De plus, 20,00\$ par année sera facturé pour la location du compteur.

Tout bâtiment commercial qui prend un compteur en cours d'année se verra facturer un frais de location de 20,00\$. Aucune répartition du restant d'année ne sera faite.

Il est à noter qu'il est obligatoire que tout bâtiment commercial doit avoir un compteur d'eau.

(Règlement 460-2013)

ARTICLE 12 : AQUEDUC - RACCORDEMENT

Lors d'un nouveau raccordement, la compensation sera payée en fonction du nombre de mois restant à courir durant l'année de calendrier, la journée du raccordement étant présumée être la première journée du mois suivant le raccordement;

ARTICLE 13 : AQUEDUC - CONSTRUCTION

La construction des conduites prévues et des entrées d'eau ainsi que leur raccordement avec les conduites publiques et leur entretien devront se faire aux frais du propriétaire, le coût de la réfection de la rue, du pavage et du trottoir, le cas échéant, faisant partie de ces frais.

ARTICLE 14 : PISCINE ET SPA (BAIN CHAUD)

60,00\$ par piscine de 1000 gallons et plus

30,00\$ par SPA (bain chaud)

ARTICLE 15 : ÉGOUT SANITAIRE

Pour pouvoir au paiement des dépenses à l'opération de l'usine d'épuration des eaux usées, de la station de pompage de même qu'à l'entretien du réseau d'égout, il sera taxé et exigé, pour l'année fiscale 2016, de chaque propriétaire d'un immeuble raccordé au réseau d'aqueduc, une compensation applicable de 84,98\$ pour chaque unité d'occupation desservie et devra être payé par le propriétaire.

ARTICLE 16 : ÉGOUT SANITAIRE - RACCORDEMENT

Lors d'un nouveau raccordement, la compensation sera payée en fonction du nombre de mois de calendrier à courir pour l'année, la journée du raccordement étant présumée être la première journée du mois suivant le raccordement.

ARTICLE 17 : ÉGOUT SANITAIRE - CONSTRUCTION

La construction des entrées d'égout, ainsi que leur raccordement avec les conduites publiques et leur entretien devront se faire aux frais du propriétaire. Le coût de la réfection de la rue, du pavage et du trottoir le cas échéant faisant partie de ces frais.

ARTICLE 18 : ÉGOUT SANITAIRE - USAGES SPÉCIAUX

Usages spéciaux pour les établissements suivants, seul le tarif prévu au présent règlement s'appliquent :

- 561 rue Principale - 1 785,00\$
- 569 rue Principale - 1 615,00\$

- 655 rue Principale - 200,00\$
- 685 rue Principale - 340,00\$
- 700 rue Principale - 200,00\$
- 780 rue Principale - 200,00\$
- 785 rue Principale - 200,00\$
- 787 rue Principale - 200,00\$
- 526, 3e Rang - 200,00\$
- 538, 3e Rang - 200,00\$
- 546, 3e Rang - 1 615,00\$
- 549, 3e Rang - 3 995,00\$
- 385 rue Couture - 200,00\$
- 405 à 411 rue Couture - 800,00\$
- 410 rue Couture - 3 740,00\$
- 430 rue Couture - 680,00\$
- 400 rue Couture - 1 360,00\$
- 374, 4e Avenue - 200,00\$
- 378, 4e Avenue - 200,00\$
- 277, 5e Avenue - 200,00\$
- 334, 5e Avenue - 200,00\$
- 336, 5e Avenue - 200,00\$
- 770 rue Paul-Lussier - 200,00\$
- 775 rue Paul-Lussier - 1 400,00\$
- 780 rue Paul-Lussier - 200,00\$
- 785 à 787 rue Paul-Lussier - 400,00\$
- 791 rue Paul-Lussier - 200,00\$
- 805 rue Paul-Lussier - 200,00\$
- 810 rue Paul-Lussier - 200,00\$
- 820 rue Paul-Lussier - 200,00\$
- 825 rue Paul-Lussier - 200,00\$
- 838 rue Paul-Lussier - 1 000,00\$
- 840 à 848, rue Paul-Lussier - 1 000,00\$
- 845 rue Paul-Lussier - 200,00\$
- 850 rue Paul-Lussier - 200,00\$
- 865 rue Paul-Lussier - 200,00\$

- 875 rue Paul-Lussier - 200,00\$
- 900 rue Paul-Lussier - 200,00\$
- 911 rue Paul-Lussier - 200,00\$

ARTICLE 19 : ÉGOUT SANITAIRE - USAGE SPÉCIALE

Usage spécial pour la compagnie « Abattoir L G Hébert & Fils Ltée », seul le tarif prévu au présent règlement s'applique : 62 835,00\$.

(Référence tel que calculé selon la méthode prévue à l'article 7.1 de l'entente relative à la répartition des coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux.)

ARTICLE 20 : PAIEMENTS DES TAXES PAR VERSEMENTS

Les taxes municipales doivent être payées en un (1) versement unique. Toutefois, lorsque qu'un compte de taxes est égal ou supérieur à 300,00\$, il peut être payé, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois (3) versements égaux.

ARTICLE 21 : DATE(S) DE VERSEMENT(S)

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Par la suite, tout versement postérieur au premier est le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent.

Prendre note qu'il y a un maximum de trois (3) versements.

ARTICLE 22 : PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le solde de ce versement devient immédiatement exigible.

ARTICLE 23 : TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 15 %.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées après l'entrée en vigueur du présent règlement.

ARTICLE 24 : DES TAXE(S) SUPPLÉMENTAIRE(S)

Lors d'un ajustement du rôle d'évaluation en cours d'année qui implique soit un

remboursement, soit une facturation, seuls les dossiers représentant un montant supérieur à 10,00\$ et plus dans un sens ou dans l'autre, feront l'objet d'un traitement.

ARTICLE 25 : TAXE(S) COMPLÉMENTAIRE(S)

Lors d'une ou de taxations complémentaires en cours d'année qui implique soit un remboursement, soit une facturation, seuls les dossiers représentant un montant supérieur à 10,00\$ et plus dans un sens ou dans l'autre, feront l'objet d'un traitement.

ARTICLE 26 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi le 1er janvier 2016.

Yves Petit, maire

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 315-12-2015

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h00.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Nos professionnels



**École de Coiffure
Top Beauté
Drummondville**

Cours Pose d'ongle 595\$
Cours Maquillage 595\$
Cours de Cils 750\$
Cours de Rallege de Cheveux 850\$
Session Coiffure: Jour-Privé-Samedi

819.850.4943
www.ecoledecoiffuretopbeaute Drummondville.com



Plomberie WC inc.
Plomberie de service et rénovations....

450-791-0252

William Charpentier
Plombier

305, Henri-Paul-Forest
Ste-Hélène de Bagot (QC) J0H 1M0
plomberiewc@hotmail.com

AFFILIÉ À :

SSQauto
Cabinet de services financiers

Marc-André Jacques
Agent en assurance de
dommages des particuliers

Téléphone : 450 355-0188
1 844 886-2726

Marc-Andre.Jacques@ssqauto.com
AssuranceMAJacques.com

150, rue Girouard
Sainte-Madeleine (Québec)
J0H 1S0



ALTO
communication
TELUS
Centre de
formation
TELUS

Votre entreprise est UNIQUE :
NOS SOLUTIONS DOIVENT L'ÊTRE TOUT AUTANT

- ◆ SERVICE AUX ENTREPRISES RAPIDE
- ◆ BONS DE TRAVAIL MOBILES
- ◆ PAIEMENT MOBILE AVEC TELEPHONE INTELLIGENT ET TABLETTE
- ◆ SURVEILLANCE À DISTANCE ET EN DIRECT
- ◆ REPÉRAGE DE VÉHICULES PAR GPS ET RÉPARTITION

Audrey Roy
Directrice des comptes Affaires et Corporatifs 819-475-3928
aroy@altocommunication.com

400 Boul. St-Joseph, suite 2, Drummondville, Qc., J2C 2A8
www.altocommunication.com

Raymond Cartier
R.C. enr.

450 223.9588

raymondcartier@hotmail.com

Pour vos besoins en imprimerie et objets promotionnels,
communiqués avec moi.



**Raymond Chabot
Grant Thornton** | L'instinct de la croissance

Patrick Marion, CPA, CA
Associé

Celt. : 819 314-1499
marion.patrick@rcgt.com

Raymond Chabot Grant Thornton
SÉNIORAL
Bureaux 102
330, rue Cormier
Drummondville (Québec) J2C 8B3

Membre de Grant Thornton International Ltd
Associé de Sainte-Hélène-de-Bagot

Tél. : 819 477-7977
Téléco. : 819 477-7799
www.rcgt.com



Pierre-Yves Martin ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC.

770, RUE PAUL-LUSSIER,
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
J0H 1M0

TÉL : (450) 778-7271
Pagette : (450) 223-8818

SYLVESTRE & ASSOCIÉS AVOCATS S.E.N.C.

Me Maryse Dubé, avocate
1600, Girouard Ouest, bur. 236
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z8

Bureau: (450) 773-8845
Montréal: (514) 866-8445
Télécopieur: (450) 773-2112
Courriel: mdub@avocatsylvestre.ca

DF COFFRAGES INC.
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • AGRICOLE

- FONDATION DE TOUS GENRES
- DALLE DE PLANCHER
- SOLAGE
- MINI EXCAVATION
- GRUE 65'
- GESTION DE PROJETS

DAVID FLUET
MARTIN FLUET
PROPRIÉTAIRES

R.R.D. 48751 9102-04
775, rue Paul-Lussier, Local 240
Ste-Hélène (QUÉBEC) J0H 1M0
TÉL. 450.888.1313

Daniel Beaucauge et Carole Lavoie, propriétaires
325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
Tel.: 450 791-2055 (amick) Cell.: 450 888-3143

FERME-RÉSIDENCE-COMMERCE-INDUSTRIE
TENSION PARASITE AGRICOLE

GÉRARD DION & FILS INC.
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Dany Grenier
Jerry Filion
Sainte-Hélène

Pierre et Serge Dion
Saint-Liboire

Cell.: (450) 223-4481
1-800-808-4481
Tél.: (450) 793-4481

Kerrick Lapierre

PAYSAGEMENT Lapierre

TÉL: 450 791 2765
Cell: 450 278 2765

624, 2e rue
Ste-Hélène, Qc
J0H 1M0

- Entretien complet
- Pavé-Uni
- Conception & réalisation d'aménagement
- Terrassement
- Muret
- Plantation
- Déneigement paysager

Pour vendre... ou acheter!

ROYAL LEPAGE
MULTI-SERVICES ML
AGENCE IMMOBILIÈRE

100 ANS
DEPUIS 1913

Vos complices immobiliers!

ISRAËL LUSSIER
COURTIER IMMOBILIER • www.israellussier.com
450 230-4688

MARTIN LUSSIER
COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ • www.martinlussier.com
450 230-6667

protection ROYALE
CERTIFICATION QUÉBÉCOISE

Relais Routier Petit
Track Help

Luc Chicoine

549, 3^e rang, Ste-Hélène, Québec J0H 1M0
 (Autoroute 20, sortie 152)

T. 450 791-2771
 F. 450 791-2882

Relais Routier 152
Track Help
Kathou

- Ouvert 24 heures sur semaine
- Restaurant • Terrasse
- SERVICE RAPIDE • Spécial du jour
- Salle de repos • Douche

545, 3^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

AIQ ACCESSOIRES
 AUTOMOBILES
 DU QUÉBEC inc.

Stéphan Hébert, Président
 Artirouille • Pièces : carrosserie, mécanique et remorque

Vente - Pièces et Service

791, rue Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
 Tél. : 450 381-1100 Fax : 450 381-1101
 aaq@sogetel.net

TRANSPORT ALAIN FOREST

PIERRE • SABLE • TERRE • EXCAVATION

336, 2^e Rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0
 Tél. : (450) 791-2875 • Cell. : (450) 779-2220

MBL

Marcel Boisvert Ltée
 DIRECTEURS DE FUNÉRAILLES
 www.marcelboisvert.com

Sylvain Jolicoeur

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3^e rang
 Ste-Hélène de Bagot
 J0H 1M0

TRANSPORT
Small
LA FLEUR

274, 5^e Avenue, Ste-Hélène de Bagot, Qc J0H 1M0
 Cell. : 450-278-5322 • Tél. : 450-791-2128
 Fax : 450-791-2702

Marcel et Paul-André Bouthette snc.
 Agent Ultramar
 Produits pétroliers

450-791-2462 • 450-773-2854 • 888-791-2462
 277, Sixième Avenue, Ste-Hélène-de-Bagot, Qc. J0H 1M0

Irrigation
Marcel Girard
 et fils inc. Efficacité & Expérience
 DEPUIS 1987

Henrico : 450.278.2435
 Cell. Guy : 450.278.2432
 Cell. Gilles : 450.278.2431

521, Rg Ste-Hélène
 Ste-Hélène Qc J0H 1M0

Ordre des
 Denturologistes
 du Québec

Votre denturologiste
Jean-François Perreault d.d.

Confection et réparation de
 prothèses dentaires

Tél. : (819) 816-6778
 Email : denturo@perreault@gmail.com

646 rue Jacques
 St-Eugène-de-Grantham (Qc)
 J0C 1J0 (derrière Home Hardware)

LE RANCH DES PETITS AMIS inc.

- Équitation par le jeu
- Demi-pension
- Forfait carroussel
- Programme P'tit Trot

Sortie 152, autoroute 20
273, rue Edgar, Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0
(450) 791-2239
www.ranchdespetitsamis.com



Ouvert sur réservation

La Coop
Sainte-Hélène

Matériaux de construction | Quincaillerie | Peinture | Moulées
Engrais | Semences | Herbicides | Centre de jardin

655, Principale
Ste-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0
Tél. : 450.791.2666
Sans frais 1.800.567.5605
Téléc. : 450.791.2278
Site Web : coopste-helene.qc.ca




Les Serres St-Engène

- Confections personnalisées d'annuelles
- Vivaces
- Arbustes

Service d'entretien et réalisation d'aménagement paysager

Robert Normand

1628, rang Brodeur, St-Engène de Grantham (Québec) J0C 1J0
Tél. : (819) 396-2743 - Fax : (819) 396-3820 - r.normand@xplornet.ca



Vapoteur
Alternative à la cigarette
(la cigarette électronique)

Jean Duval
Lundi au Vendredi de 11h à 17h
450-513-3060

202 ch. Brouillard
Ste-Hélène-de-Bagot, Qc, J0H 1M0
je_duval@hotmail.com



Centre de Rénovation A.L. Inc.
Vitrerie Maskoutaine
Serrurerie A.L. Inc.

2740, boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe QC
J2R 1P8

Tél. : 450 773-3408
Fax : 450 773-9753

André Leroux
Président
RBQ 2310-0340-16



D ÉCO - DESIGN

Sophie Joubert
propriétaire, décoratrice designer

Services complets de décoration
& d'aménagement intérieur

450 791-2328
sur rendez-vous



**Excavation
Terrassement
Résidentiel**

Service de mini-pelle
RBQ: 5618-5432-01

- Nivelage de terrain
- Terre de remplissage
- Terre de finition
- Gravier

Benoît Blanchard
450-778-7899



Lise Guillemette
Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900
491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

LES PETITS SOINS

www.coopauxpetitssoins.com
450 771-0605

aidés | proches-aidants | être deux | jeunes familles

Services d'aide à domicile
Tarifs réduits grâce au PEFSAD
(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)



**LAFORCE
MÉCANIQUE**

844, Paul-Lussier, Ste-Hélène-de-Bagot
450 381-AUTO (2886)

LE SPÉCIALISTE

EN RÉPARATION AUTOMOBILE | ATELIER DE MÉCANIQUE





Spécialités
 Projet clé en main
 Pose de portes et fenêtres
 Revêtement extérieur
 Maison Novoclima!
 Garantie Maison Neuve
 Installation de murs et de
 planchers préfabriqués

RBO: 8148-4337-09

865, Paul-Lussier, Ste-Hélène, Qc J0H 1M0
 Tél.: 450 791.2221 Fax: 450 480.2000

**ALAIN CASAVANT
 TIRAGE DE JOINTS INC**
REG. 5417-810-01



RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL
 - Tirage de joints
 - Pose de gypse

1210, 11^e Rang, St-Eugène QC J0C 1J0
Tél. : 819 396-2672
Cell. : 514 208-6848



Propriétaires
 Antonio Filice
 Mario Cote

428 rue Hébert
 STE-HÉLÈNE DE BAGOT
 C6 Johnson, Qc J0H 1M0

Tél.: (450) 791-2630
 Fax : (450) 791-2968



Daniel Croteau
 Epicier, propriétaire

MARCHÉ RICHELIEU

Marché Ste-Hélène
 685, rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823



DEGRANDPRÉ 

Puits artésiens
 Puits + Pompes + Traitement d'eau



Drummondville : 819 472-3286
 Victoriaville : 819 740-9110
 Fax : 819 472-7402

info@degrandprepuits.com 866-835-796-13
 5224, boul. St-Joseph, Drummondville (QC) J2A 3W9

Bureau de circonscription
 1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251
 Télécopieur : 450 546-5794
 Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca
André Lamontagne
 Député de Johnson




Pelle
Bouleur (Bulldozer)
Rouleau compacteur
Contrôle laser

780, rue Principale, Ste-Hélène
 Tél.: (450) 791-2154

**ÉBÉNISTERIE
 Sainte-Hélène:**

RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL

- Armoires de cuisine, salle de bain et meubles
- Fabrication sur mesure
- Réparation, décapage et finition

Clement Lapierre
ÉBÉNISTRE

450.791.2633
 432, 2^e rue Ste-Hélène (Qc) J0H 1M0

Depuis plus de 25 ans!



Étude notariale
Isabelle Chabot inc.

Notaire & Conseillère juridique



785, rue Principale
 Ste-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
 Tél.: (450) 791-2785 / Télécopieur: (450) 791-2788

courriel: ichabot@notarius.net www.isabellechabot.com



337, 3^e rang
 Sainte-Hélène
 QC J0H 1M0

Débosselage Peinture
 ▶ Anti-rouille ▶ Redressement de châssis
 ▶ Pose de pare-brise ▶ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219



Desjardins
Caisse de la
Seigneurie de Ramezay

Coopérer pour créer l'avenir

385, rue Couture
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)
J0H 1M0 • 450-791-2476



Horaire Temps des Fêtes

Centre de services Sainte-Hélène-de-Bagot	
21-22-23 décembre	Horaire régulier
24 décembre	Fermeture à 15h
25 et 28 décembre	FERMÉ
29 et 30 décembre	Horaire régulier
31 décembre	Fermeture à 15h
1 ^{er} et 4 janvier	FERMÉ

Centre de services Saint-Nazaire-d'Acton	
21 et 22 décembre	FERMÉ
23 décembre	Horaire régulier
24 décembre	Fermeture à midi
25-26-28-29 décembre	FERMÉ
30 décembre	Horaire régulier
31 décembre	Fermeture à midi
1 ^{er} -2-4-5 janvier	FERMÉ



*Meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité, à vous
et à vos proches pour Noël et la Nouvelle Année !*

*Les employés et les dirigeants de la
Caisse Desjardins de
la Seigneurie de Ramezay*



Sur la photo, la gagnante Roxanne Roy, accompagnée de M^{me} Isabelle Dontigny de la Caisse.

Le Concours «Ta Fête 100 Folies!»

Félicitations à Roxanne Roy pour sa participation au concours «**Ta Fête 100 Folies!**».

La Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay est fière du lui remettre un prix 100\$.

NOUS SOMMES

NOMBREUX À CROIRE À LA COOPÉRATION